

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ROLAND GIBERTI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Aide d'urgence suite aux explosions dans le port de Beyrouth au Liban le 4 août 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2020 dans le cadre du dispositif "inclusion" une subvention d'un montant total de 50 000 € à la Croix-Rouge française pour des actions d'aide d'urgence à la population de Beyrouth suite aux explosions du 4 août 2020 ;
- d'allouer une subvention en nature consistant en un don de 250 000 masques du stock départemental à la Croix-Rouge française ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'aide d'urgence spécifique annexée au rapport et relative à ce soutien financier.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier une demande de reversement de la subvention correspondante.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

